

Attribution domaine d'application Ordonnance sur l'agriculture biologique ou directives de base					
Cosmétiques	Huiles / Huiles supports / Graisses / Cires – matières premières pour les cosmétiques UNIQUEMENT	Huiles alimentaires	Huiles essentielles, sèves et hydrolats pour l'utilisation dans les denrées alimentaires et les cosmétiques, SANS mention de vertu curative ou thérapeutique*	Huiles essentielles, sèves, hydrolats et leurs mélanges ne pas pour l'utilisation dans les denrées alimentaires AVEC mention de vertu curative ou thérapeutique*	Gelée royale/pollen de fleurs
Dans le domaine d'application directives de base	Dans le domaine d'application directives de base	Dans le domaine d'application Ordonnance sur l'agriculture biologique	Dans le domaine d'application Ordonnance sur l'agriculture biologique	Dans le domaine d'application directives de base	Dans le domaine d'application Ordonnance sur l'agriculture biologique
Exemples (non exhaustif):					
Lotions Peelings Bain douche Sels de bain Huiles corporelles Savons	Beurre de karité, huile de jojoba, huile de graines de camélia, beurre de Cupuaçu, huile de millepertuis, beurre de mangue, huile d'onagre, huile de babassu, huile de margousier	Huile d'avocat Huile de chanvre Huile de germes de riz Huile de Sacha Inchi Huile de cumin noir Huile de sésame Huile de pépins de raisin	Orange sanguine, huile essent. Cardamome, huile essent. Gingembre, huile essent. Cacao, extrait Romarin, huile essent. Vanille, huile essent.	Théier, huile essent. Verveine, huile essent. Lavande, huile essent. Ravintsara, huile essent. Hydrolat de cyprès Hydrolat de ciste	Gelée royale Pollen de fleurs Attention: la propolis n'est pas une denrée alimentaire

Attribution domaine d'application Ordonnance sur l'agriculture biologique ou directives de base						
Epices/herbes et autres produits utilisés comme denrées alimentaires*	Epices/herbes et autres produits utilisés comme médicaments*	Aliments fourragers pour bétail	Aliments pour animaux domestiques, poissons et aquaculture	Poissons issus de pisciculture et d'aquaculture	Produits de la chasse/de la pêche/de l'aquaculture avec d'autres ingrédients bio	Produits issus de l'aquaculture biologique avec d'autres ingrédients biologiques
Dans le domaine d'application Ordonnance sur l'agriculture biologique	Dans le domaine d'application directives de base	Dans le domaine d'application Ordonnance sur l'agriculture biologique	Dans le domaine d'application directives de base	Dans le domaine d'application directives de base	Dans le domaine d'application Ordonnance sur l'agriculture biologique (Produit avec ingrédients biologiques)	Dans le domaine d'application Ordonnance sur l'agriculture biologique
Exemples (non exhaustif):						
Feuilles de bouleau Bourgeons d'artichauts Edelweiss Produits à base de fleurs de Bach sans mention de vertu curative	Valériane, véritable Ruta graveolens Feuilles d'artichauts, Ginkgo Produits à base de fleurs de Bach avec mention de vertu curative Propolis	Aliments fourragers pour bétail, volailles, porcs, etc.	Nourriture pour chiens Nourriture pour chats Nourriture pour canaris Nourriture pour pisciculture Nourriture pour aquaculture	Truite Saumon Crevettes Chlorella	Saumon au poivre Truite marinée Cocktail de crevettes Civet de chevreuil Tartare de saumon sauvage Thon à l'huile	Sel à base de plantes bio et d'algues bio Truite biologique marinée Cocktail de crevettes bio

*Voir également:	Critères de délimitation de l'OSAV	Critères de délimitation de l'OSAV entre médicaments, denrées alimentaires et objets usuels
	Journal Swissmedic 042005	Classification de produits contenant des essences de fleurs ou de gemmes, des arômes, etc. à la p. 260
	Info OSV Fleurs de Bach/essences de fleurs	Information définissant quand les produits à base de fleurs de Bach et d'autres essences florales sont considérés comme des denrées alimentaires ou des remèdes, complète le Journal Swissmedic 042005